

# Formation sur les facteurs de pénibilité

## Durée :

A déterminer en fonction du site

## Effectif :

3 à 10 personnes

## Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

## Pré-requis :

Document unique à jour

## Objectifs :

- Identifier les principaux textes législatifs et réglementaires qui régissent la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Appréhender les principaux risques de l'entreprise, les analyser, les évaluer pour mieux agir.
- Faire de la prévention des risques professionnels un acte de management.

## Moyens pédagogiques :

Débats, cas pratiques et travail en groupe.

## Formateur :

Personnel maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

## Formation Théorique

**Le contexte réglementaire (réforme des retraites n°2010-1330 du 9 novembre, enjeux de prévention, pénalité financière)**

**La pénibilité au travail, qu'est-ce que c'est ? (définition et identification des facteurs de pénibilité)**

- Assurer la traçabilité des expositions (Article L 4121-3-1 CT)
- Permettre un départ à la retraite à 60 ans, sous réserve (article L 351-1-4-1 du code de la Sécurité sociale)
- Prévenir la pénibilité à travers un accord ou un plan d'action (Article L 4121-3-1 du code du travail)

**Comprendre les différentes dispositions applicables en fonction de l'effectif et de l'exposition (Code du travail L4121-3-1)**

- Une exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé
- Ces facteurs, déterminés par décret, sont liés à des contraintes physiques marquées un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail

**De l'évaluation à la prévention (décret n° 2011-824 du 7 juillet 2011) :**

- Déterminer la proportion de salariés exposés grâce au diagnostic
- Négocier un accord ou établir un plan d'actions pénibilité (méthodologie et contenu)
- Assurer la traçabilité des expositions grâce aux fiches individuelles

**Les outils et les aides disponibles**

## Formation Pratique

Mise en application par des cas concrets : mise en place des « fiches de prévention des expositions à des facteurs de risques professionnels » (Arr. 30 janvier 2012)

Préparation d'un questionnaire d'étude avant la mise en place du plan d'action

## Évaluation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque stagiaire ayant participé activement à la formation.